



Assemblée générale

Soixantième session

67^e séance plénière

Mardi 20 décembre 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

*En l'absence du Président, M. Gaspar Martins
(Angola), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 3 b) de l'ordre du jour

Pouvoirs des représentants à la soixantième session de l'Assemblée générale

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/60/595)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée est saisie d'un rapport de la Commission
de vérification des pouvoirs, document A/60/595, qui
contient un projet de résolution recommandé par la
Commission au paragraphe 12 de son rapport. Le projet
de résolution se lit comme suit :

« L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission
de vérification des pouvoirs et la recommandation
qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission de
vérification des pouvoirs. »

Je donne maintenant la parole au Président de la
Commission de vérification des pouvoirs, S. E.
M. Ricardo Alberto Arias, du Panama.

M. Arias (Panama) (*parle en anglais*) : J'ai
l'honneur d'informer l'Assemblée qu'outre les États

Membres énumérés au paragraphe 1 du rapport de la
Commission de vérification des pouvoirs pour la
soixantième session ordinaire de l'Assemblée, des
pouvoirs officiels ont été présentés sous la forme
requis par l'article 27 du Règlement intérieur de
l'Assemblée par l'Angola, la Géorgie, le Sénégal et le
Tadjikistan.

De même, l'Afghanistan, le Belize, le Burkina
Faso, les Comores, le Congo, le Gabon, l'Iraq, la
République démocratique populaire lao et la Sierra
Leone, outre les États Membres mentionnés au
paragraphe 2 du rapport de la Commission de
vérification des pouvoirs, ont communiqué au
Secrétaire général des informations relatives à la
désignation de leurs représentants par télécopie
émanant du chef de l'État ou de gouvernement ou du
Ministre des affaires étrangères ou par lettre ou note
verbale de la Mission permanente.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous allons maintenant examiner le projet de
résolution recommandé par la Commission des
pouvoirs au paragraphe 12 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur ce
projet de résolution. La Commission des pouvoirs a
adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix.
Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de
même?

Le projet de résolution est adopté (résolution
60/181).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des
autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des
interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la
signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de
rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après
la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur au titre des explications de sa position, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bagherpour Ardekani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est associée au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée. Cependant, je tiens à exprimer les réserves de ma délégation quant aux parties du rapport publié sous la cote A/60/595 qui pourraient être interprétées comme une reconnaissance du régime israélien.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 3 b) de l'ordre du jour.

Point 11 de l'ordre du jour

La place des diamants dans le financement des conflits

a) Lettre de la Fédération de Russie transmettant le rapport sur le Système de certification du Processus de Kimberley (A/60/589)

b) Projet de résolution (A/60/L.42)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter le projet de résolution A/60/L.42.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la Fédération de Russie, qui cette année a présidé le Processus de Kimberley, et également au nom de plusieurs autres auteurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/60/L.42, intitulé « La place des diamants dans le financement des conflits : rompre le lien entre les transactions illicites de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à prévenir et à régler les conflits ».

En application de ses devoirs de Président, la Fédération de Russie a cherché à renforcer les bases constructives du Processus de Kimberley et à promouvoir la poursuite de son développement régulier

à la lumière de défis émergents et de nouvelles conditions.

À ce jour, le Processus de Kimberley a réalisé des progrès significatifs en vue de parvenir à ses objectifs fondamentaux et son autorité a été considérablement renforcée. Grâce à l'application du Système international de certification du Processus de Kimberley, des obstacles importants ont été érigés pour bloquer les tentatives visant à introduire des diamants issus de zones de conflit dans le circuit du commerce mondial licite et à employer les fonds ainsi obtenus pour financer des activités terroristes.

L'une des principales réussites dans ce domaine est le dispositif d'évaluation par les pairs de l'application du Système international de certification du Processus de Kimberley. En 2005, 11 visites d'évaluation ont été effectuées. Une mission d'experts s'est rendue au Liban, et une mission spéciale s'est rendue au Libéria. D'autres mesures importantes ont été prises pour limiter l'emploi des diamants aux fins de blanchir l'argent produit par des activités criminelles et pour le transfert transfrontalier illégal d'importantes sommes d'argent. Des progrès significatifs ont été accomplis dans le renforcement de la fiabilité des statistiques employées dans le cadre du Processus de Kimberley. Le système de collecte des statistiques est devenu un facteur réel de contrôle du commerce des diamants bruts.

Le nombre de participants au Processus de Kimberley s'est progressivement élargi. Cette année nous avons été heureux de saluer l'adhésion au Processus d'un nouveau participant, l'Indonésie, ainsi que le retour du Liban.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui reflète les progrès significatifs réalisés et l'élan suscité par le Processus de Kimberley en 2005. Ses principaux éléments visent à renforcer encore l'efficacité de l'exécution du mandat du Processus.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer, au nom du Gouvernement de la Fédération de Russie, notre sincère reconnaissance à tous les participants au Processus pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve au cours des différents événements organisés dans le cadre du Processus de Kimberley en 2005, et de remercier toutes les délégations qui ont manifesté de l'intérêt pour ce projet de résolution et qui ont pris une part constructive aux consultations ayant abouti à l'accord sur ce texte.

Depuis la publication du projet de résolution, les 24 pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Angola, Chypre, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Guinée, Hongrie, Indonésie, Irlande, Israël, Japon, Lettonie, Libéria, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

M. Outlule (Botswana) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de prendre acte du rapport de la présidence du Système international de certification du Processus de Kimberley, présenté en application de la résolution 59/144 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 2004. Nous félicitons la Fédération de Russie pour cet excellent rapport, à la fois complet et riche en informations. Nous sommes reconnaissants à la Fédération de Russie d'avoir continué à imprimer une direction efficace au Processus de Kimberley. Le succès de la réunion plénière tenue à Moscou du 15 au 17 novembre 2005 a été une illustration très claire de cette direction exemplaire.

En examinant l'évolution de la situation depuis l'année dernière, la communauté internationale peut à juste titre se féliciter des travaux du Processus de Kimberley. Il est souhaitable et judicieux de les célébrer, parce que le Processus de Kimberley représente l'unité de l'Organisation des Nations Unies et sa ferme détermination à prendre des mesures décisives pour sauver des vies en mettant fin au fléau de la guerre. C'est une démonstration de l'importance du multilatéralisme, du pouvoir de l'unité et de la détermination dans l'action. Il est clair qu'ensemble nous pouvons mettre fin aux conflits et, surtout, poser des bases solides pour parvenir à la paix et à la prospérité mondiales.

Les diamants constituent une ressource précieuse. Cette ressource naturelle a contribué de façon considérable au développement économique et a permis à un grand nombre de personnes d'être heureuses. Au Botswana, nous avons fait la preuve, et continuons de la faire, que les revenus provenant d'une gestion avisée de diamants propres sont essentiels pour l'édification de l'infrastructure, pour l'éducation de notre peuple et pour la bonne santé des citoyens. C'est pourquoi nous sommes pleinement attachés au double objectif qui consiste à rompre le lien entre les

transactions illicites de diamants bruts et les conflits armés, et à maintenir la contribution des diamants licites à la prospérité et au développement.

Le rapport dont nous sommes saisis indique que les pays qui participent au Processus de Kimberley ont enregistré des progrès importants dans la réalisation de leurs objectifs et de leurs obligations. Ce faisant, ils contribuent de manière non négligeable à la réalisation du noble objectif ultime d'éliminer le commerce des diamants illicites et de protéger le commerce légitime. Le défi auquel nous sommes tous confrontés consiste à renforcer et à maintenir la crédibilité du Système de certification du Processus de Kimberley.

Il ne fait aucun doute que le succès du Processus de Kimberley dépend de la stricte adhésion aux exigences et aux engagements découlant du Processus et de leur plein respect. Nous avons parcouru un long chemin et, ensemble, nous avons énormément investi dans le Système de certification. Nous reconnaissons et apprécions les progrès accomplis jusqu'à présent, à l'heure où de plus en plus de pays participent aux activités du Processus de Kimberley. Nous nous félicitons donc chaleureusement que l'Indonésie ait accédé au Processus et que le Liban y ait repris sa pleine participation. Nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler avec ces deux pays au renforcement des activités du Processus au cours des prochaines années. La plus vaste participation possible est une évolution opportune qui devrait avoir un effet salutaire permettant une plus grande coopération et un plus large partenariat dans la noble tâche d'empêcher les diamants de la guerre de pénétrer le commerce légitime des diamants bruts.

Nous nous félicitons de voir qu'aujourd'hui les membres du Processus de Kimberley rassemblent un vaste éventail de producteurs, d'exportateurs et d'importateurs de diamants. La diversité de nos membres reflète à la fois notre intérêt mutuel et nos objectifs communs. Nous devons donc continuer de travailler de concert à l'amélioration du processus de présentation de rapports. Des informations statistiques fiables sont l'une des pierres angulaires du Processus de Kimberley. À cet égard, les rapports, et leur soumission en temps voulu, sont un élément crucial pour préserver la crédibilité du Processus.

Je réaffirme que le Botswana est disposé à présider le Processus de Kimberley en 2006. En tant que l'un des organisateurs du Processus et pays

producteur de diamants, nous avons un grand intérêt à voir le Système de certification réussir. Nous attachons la plus haute importance aux activités du Processus de Kimberley et, à cet égard, nous siégeons dans plusieurs structures visant à examiner en permanence son fonctionnement afin de le rendre plus efficace et plus efficient dans l'accomplissement de son mandat et plus réactif aux nouveaux défis.

Le Botswana a déjà reçu une mission d'évaluation par les pairs, conformément aux exigences du Processus de Kimberley, et nous avons également pris part à des missions de ce genre dans plusieurs pays. Notre participation aux missions d'évaluation par les pairs a été l'occasion pour nous d'avoir des échanges et un aperçu précieux sur la manière dont le Processus de Kimberley peut améliorer plus avant notre capacité collective de surveiller le respect des règles et de répondre rapidement aux nouvelles menaces.

Nous sommes encouragés par la volonté politique et l'intention des pays participants de travailler ensemble pour trouver les solutions à nos problèmes communs. Nous apprécions profondément le ferme appui et l'intérêt renouvelé de la communauté internationale pour la mise en œuvre du Processus de Kimberley. Il doit d'ailleurs en être ainsi, car ce dernier œuvre pour notre bien à tous. C'est pour cette raison, et bien d'autres encore, que le Botswana attend avec intérêt de pouvoir codiriger le Processus de Kimberley, avec la Communauté européenne comme autre Vice-Président.

Comme l'indique le projet de résolution A/60/L.42, il nous faut encore surmonter des difficultés. Nous continuerons de compter sur l'appui constant et ferme de la communauté internationale dans les mois à venir. Nous avons confiance dans l'avenir, car nous sommes convaincus que toute situation qui présente des difficultés, présente aussi des possibilités. À cet égard, nous sommes encouragés par l'atmosphère générale de bonne volonté et d'engagement à travailler ensemble à l'intérêt commun.

Je voudrais terminer en indiquant que lors de notre présidence, nous travaillerons en étroite coopération avec tous les pays participants afin de veiller à ce que nous nous attelions ensemble à la tâche. Nous sommes confiants que nos efforts conjoints et notre objectif commun nous permettront d'ajouter

une nouvelle facette au Processus de Kimberley et de faire en sorte que les bons diamants, ceux qui font le bonheur de tant de personnes, continuent de briller et que ceux qui achètent ces magnifiques produits puissent les porter et en profiter en toute bonne conscience.

M^{me} Hulan (Canada) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer par féliciter la Fédération de Russie du succès de son passage à la présidence du Processus de Kimberley en 2005. Le rapport et la résolution que nous adoptons aujourd'hui témoignent de la direction solide assurée par la Fédération de Russie au cours de la dernière année.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Botswana en tant que nouveau président du Processus de Kimberley pour 2006, et aussi à la Communauté européenne à titre de Vice-Présidente. Nous comptons collaborer avec leurs délégations pour continuer de mettre en œuvre et de renforcer le Système de certification du Processus de Kimberley.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande continuent d'appuyer sans réserve le Processus de Kimberley, qui favorise la sécurité humaine en empêchant que les diamants de la guerre n'entrent sur le marché des diamants légitimes.

Le Système de certification fonctionne. En fait, depuis sa courte existence, il a déjà eu un impact majeur sur le commerce mondial des diamants. Cela est dû en grande partie à la vaste portée du Système, qui inclut tous les pays et entreprises produisant des diamants bruts en quantités notables et rejoint 99,8 % de la production mondiale. Comme le signale le rapport dont nous sommes saisis, environ 160 millions de carats de diamants bruts ont été produits en 2004, et plus de 56 000 certificats du Processus de Kimberley ont été délivrés. La valeur totale des importations de diamants bruts des participants du Processus de Kimberley a atteint près de 32 milliards de dollars 2004, alors qu'elle avait été de 22 milliards seulement en 2003.

Le Système de certification n'empêche pas seulement les criminels et les groupes armés non

étatiques d'accéder facilement à des capitaux, mais il améliore aussi la capacité des gouvernements autrefois lésés par les diamants de la guerre, tels l'Angola, la Sierra Leone et la République démocratique du Congo de produire des recettes, car de forts volumes de diamants bruts sont maintenant exportés par la voie des mécanismes gouvernementaux. Les exportations de diamants bruts de la République démocratique du Congo, par exemple, sont passées de 395 millions de dollars en 2002 à 720 millions en 2004.

L'impact de cette réorientation des mouvements de ressources sur l'action de la communauté internationale en matière de prévention et de règlement des conflits a été significatif. Grâce aux accords de paix qui ont été signés, des États comme l'Angola et la Sierra Leone se relèvent maintenant des conflits armés qui étaient alimentés par le commerce illicite des diamants de la guerre. Le Système de certification contribue également aux efforts visant à bâtir une paix durable dans ces pays, et devient donc un outil important et permanent pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont particulièrement heureux de noter les importants événements politiques observés au Libéria, qui a élu un Gouvernement démocratique en novembre. Bien que le Libéria fasse toujours l'objet de sanctions du Conseil de sécurité pour avoir favorisé dans les années 90 le commerce des diamants de la guerre qui a alimenté des conflits dans toute l'Afrique de l'Ouest, nous constatons que le Libéria est actuellement en voie de réaliser les conditions nécessaires pour l'application du Système de certification. Nous entendons collaborer avec lui dans ses efforts.

Nous sommes heureux également de constater l'esprit constructif dans lequel les gouvernements du Processus de Kimberley, l'industrie et les partenaires membres de la société civile continuent d'assurer l'exécution efficace des grands engagements que comporte le Processus. À cet égard, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande félicitent particulièrement la Communauté européenne des efforts qu'elle a accomplis pour diriger le mécanisme d'évaluation par les pairs du Processus de Kimberley, qui ont fait de ce dernier un exemple parfait de coopération intersectorielle.

Le Processus de Kimberley entre maintenant dans une phase critique, les membres s'engageant dans le

premier examen général triennal du régime qui est envisagé dans les textes fondateurs. À la réunion plénière de Moscou le mois dernier, les participants ont adopté pour cet examen un cadre de référence qui prévoit la participation des gouvernements, des milieux industriels, de la société civile, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se félicitent de cette approche et encouragent tous les États Membres et les institutions compétentes des Nations Unies à coopérer avec les représentants du Processus de Kimberley durant cet examen.

Bien que le Processus de Kimberley ait fait des progrès louables, nous continuons de faire face au problème de la production illicite de diamants dans des zones contrôlées par des rebelles, comme c'est le cas dans le nord de la Côte d'Ivoire. Selon le rapport d'experts présenté récemment au Conseil de sécurité (S/2005/699, pièce jointe), le groupe rebelle Forces nouvelles tire profit de cette production illicite de diamants qui génère des millions de dollars de revenus pour ses activités. Nous sommes très préoccupés par cette activité illégale et par l'effet déstabilisateur que ces ressources mal acquises risquent d'avoir, non seulement sur la Côte d'Ivoire, mais sur toute la région.

Pour endiguer les flux illicites de ressources vers les insurgés, il est urgent d'évaluer en détail le volume de la production de diamants. Il est tout aussi important d'évaluer le volume des exportations en provenance de Côte d'Ivoire et de savoir où les diamants illicites pénètrent sur le marché légitime. Nous encourageons l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire à aider le Processus de Kimberley à réaliser cette évaluation, et nous encourageons les partenaires régionaux à coopérer avec le Processus de Kimberley pour lutter contre la circulation des diamants illicites originaires de ce pays.

Le Processus de Kimberley contribue de façon majeure à briser le lien entre les ressources naturelles et les conflits armés, et témoigne concrètement de ce qu'il est possible de réaliser par un partenariat honnête des gouvernements, de l'ONU, du secteur privé et de la société civile. Il est et continuera d'être un outil essentiel dans les efforts collectifs que nous déployons pour prévenir les conflits, et nous comptons bien renforcer et approfondir sa mise en œuvre dans les mois à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 11 octobre 1974, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Communauté européenne.

M^{me} Juul-Jørgensen (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en voie d'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie; les pays candidats, la Turquie et la Croatie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels à l'adhésion, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; le pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, l'Islande, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration.

Le débat annuel de l'Assemblée générale sur la place des diamants dans le financement des conflits est pour nous une occasion importante de faire le bilan des progrès réalisés grâce au Système de certification du Processus de Kimberley, pour lutter contre le fléau des diamants de la guerre. Il y a un an, la dernière fois que l'Assemblée générale a examiné la question, il existait un sentiment général de satisfaction face aux réalisations remarquables du Processus de Kimberley qui, en peu de temps, était devenu un outil singulièrement prometteur et de plus en plus efficace en matière de prévention des conflits.

Aujourd'hui, un an plus tard et près de trois ans depuis qu'existe le Système de certification, le Processus de Kimberley a fait de nouveaux progrès importants relativement aux objectifs énoncés par l'Assemblée. Les participants ont beaucoup avancé dans la mise en œuvre du Système de certification. L'énorme augmentation des exportations officielles certifiées en provenance de pays précédemment touchés par les diamants de la guerre, tels que la Sierra Leone et la République démocratique du Congo, témoigne de l'effet profond et positif du Processus de Kimberley sur le commerce international des diamants. Désormais, pratiquement tout le commerce des diamants bruts se fait dans le cadre du Système du Processus de Kimberley. Cela signifie que le Processus de Kimberley est en train d'atteindre l'objectif d'inclusion énoncé par l'Assemblée générale dans ses résolutions passées.

Par ailleurs, il y a eu de nouveaux progrès solides dans le suivi effectif de l'application du Système. Nous notons avec satisfaction que pratiquement tous les participants ont sollicité des visites d'évaluation du Processus de Kimberley, et que 25 de ces visites ont déjà eu lieu avec la participation de gouvernements, de représentants de l'industrie du diamant et de la société civile. En outre, la réunion plénière tenue récemment à Moscou a bien avancé dans la consolidation du système de notification statistique du Système de certification, ce qui est indispensable pour détecter tout flux significatif de diamants illicites dans le commerce légitime. Et le Processus a commencé à s'attaquer aux difficultés spécifiques de mise en œuvre auxquelles se heurtent les producteurs de diamants d'origine alluviale. Dans ce contexte, nous nous sommes tout particulièrement félicités de constater que les États-Unis s'étaient portés volontaires pour coordonner l'assistance technique dans le cadre du Processus et faire progresser les travaux en la matière.

En même temps, au cours de l'année écoulée, le Processus de Kimberley a dû faire face à d'importantes difficultés qui doivent nous pousser à ne pas nous reposer sur nos lauriers et qui soulignent la nécessité d'un appui énergétique constant de la part de l'ONU.

La poursuite de la production illicite de diamants bruts dans les territoires du nord de la Côte d'Ivoire contrôlés par les rebelles constitue l'une des principales difficultés. Au cours de l'année écoulée, le Processus de Kimberley a suivi la situation, en coopération étroite avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire qui vient de publier ses résultats. Il est probable que des diamants bruts du nord de la Côte d'Ivoire s'infiltrèrent dans le commerce légitime des diamants, en violation du Processus de Kimberley et de l'interdiction des exportations imposée par les autorités ivoiriennes elles-mêmes.

La situation en Côte d'Ivoire pose un problème considérable à l'ensemble des participants du Processus de Kimberley. Nous nous sommes donc félicités de constater l'adoption, à la réunion plénière de Moscou, d'une résolution dans laquelle figurent des mesures concrètes pour lutter contre le flux de diamants illicites hors de la Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de ces mesures est actuellement, à n'en pas douter, une priorité de premier ordre du Processus de Kimberley dans son ensemble, et concerne chacun des participants. La coopération avec l'ONU est un élément central de cette résolution, et nous espérons

que la relation de travail étroite entre le Processus de Kimberley et les organes compétents de l'ONU sur cette question se poursuivra au cours de l'année à venir.

L'Union européenne tient à exprimer sa sincère reconnaissance à la Fédération de Russie pour la compétence avec laquelle elle a dirigé le Processus de Kimberley au cours de l'année écoulée. L'approche professionnelle, transparente et participative de la Russie a permis au Processus de Kimberley d'affermir ses succès et de maintenir une unité de vues parmi la coalition remarquable de gouvernements, de représentants de l'industrie internationale du diamant et des organisations non gouvernementales grâce à laquelle le Processus a pu aller de l'avant.

Nous attendons avec impatience d'accueillir le Botswana à la présidence du Processus de Kimberley en 2006. À la suite de l'élection récente de la Communauté européenne à la vice-présidence du Processus de Kimberley pour l'année 2006, nous offrons notre plein appui au Botswana pour relever les défis qui attendent le Processus en 2006. Faire progresser l'application des mesures convenues sur la Côte d'Ivoire est certainement l'un de ces défis. Une autre tâche importante sera l'achèvement de l'examen triennal du Processus de Kimberley. L'Union européenne ne doute pas que la nécessité continue du Processus de Kimberley en tant qu'outil de prévention des conflits restera un thème majeur du processus d'examen, qui sera également l'occasion de dresser un bilan global du fonctionnement et de l'efficacité du Système de certification.

Je voudrais pour terminer inviter l'Assemblée générale à réaffirmer avec force son appui au Processus de Kimberley en approuvant le projet de résolution présenté aujourd'hui. La question des diamants de la guerre continue d'occuper une place importante dans l'ordre du jour, étant tout à la fois une menace potentielle à long terme et, comme nous l'avons vu cette année, l'un des ingrédients des situations de crise, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire. Réponse multilatérale efficace à ce défi, le Processus de Kimberley a besoin de l'appui continu et inébranlable de l'ONU.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.42, intitulé « La place des diamants dans le financement des conflits : rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.42?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/182).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée en a terminé avec son examen du point 11 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 50.